Commune de Bora Bora
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération
N°2026.00078 du 20 mars 2026

Fixant le nombre d'adjoints au Maire

Le 20 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,
Présent(e)(s) : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Pai AIHO (Maire délégué de Nunue), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Boris ATUAHIVA (Maire délégué d'Anau), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Miriama TUHIRO (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Philomène POINAS née MARURAI (6ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Willy TEMARII (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Raimanutea TINORUA (1er adjoint), Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN, Mme Mere REUPENA née TAMA, Mme Vaite VANE, M. Haamoura MARAKAI, Mme. Raurea MANUTAHI, M. Kidjohn TIORI, Mme Marie France TIHOPU née TEAUE, M. Taihau MATAIHAU, Mme Imelda DROLLET née PEU, M. Taiau TERAAITEPO, Mme Mileine HURIA, M. Taniera TUUE, Mme Graziella POULIN née TAUAROA, Mme Anna TEMANUANUA née TUAHU, M. Marc MANATE, M Tinirau ROIHAU, Mme Hihiura TETUANUI, M. Djangho CHAUVET, Mme Vaiherehia HAREA, Mme Miriama TAMA
Procuration(s) :
Absent(e)(s) excuse(e)(s):
Absent(e)(s) :
Mme Vaiherehia HAREA a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 17 mars 2026

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient au Conseil municipal le soin de fixer le nombre d'adjoints au Maire. Ainsi, il propose 9 postes d'adjoints au Maire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

VU la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

VU la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, et en particulier l'article L. 2121-33 ;

VU les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;

OUI l'exposé du Maire,

Dans sa séance du 20/03/2026 ;

ADOPTE

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200013795-20260320-2026_00078-

Article 1 : Est fixé à 9 le nombre d'adjoints au Maire pour la Commune de Bora Bora.

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire et le receveur municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 20 mars 2026,
Ont signé l'ensemble des 33 membres présents à la séance.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire de la Commune de Bora Bora

COMMUNE DE BORA BORA I.S.L.V. Polynésie Française
Le Maire
G. TONG SANG

RÉSULTATS DU VOTE :
VOTANTS : 33
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PROCURATION : 0

Acte rendu exécutoire après publication le :

20/03/2026

et envoi en subdivision administrative des Iles Sous le Vent le :

.....

Le Maire

COMMUNE DE BORA BORA I.S.L.V. Polynésie Française
Le Maire
G. TONG SANG

N°2026.00078 du 20 mars 2026

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200013795-20260320-2026_00078-